

L'ASSM dans le miroir	1
Editorial	2
Commentaires de Prof. Philipp U. Heitz et de Prof. Helmut Denk	5
Workshop «Medical Humanities»	6
Intégrité scientifique: Workshop sur la formation pré- et postgraduée	6
Critères d'évaluation favorables aux femmes dans la science	6
Programme de soutien «Recherche sur les services de santé»	7
Nouvelles directives «Distinction entre thérapie standard ...»	7
Prise de position concernant la loi sur les professions de la santé	8
L'ASSM intensifie ses contacts internationaux	8
Agenda	8



L'ASSM dans le miroir

En 2013, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) s'est soumise à une évaluation, en prévision du rapprochement avec les autres académies scientifiques suisses. Le résultat de cette évaluation s'est révélé tout à fait positif: la structure et la gestion de l'ASSM ont fait leurs preuves, ses prestations sont de haute qualité et l'Académie jouit d'une grande notoriété. Les critiques concernent la charge de travail importante qui incombe au Président et au Secrétariat général ainsi que la composition du Sénat et du Comité de direction. Par ailleurs, le potentiel pourrait être optimisé en matière d'identification précoce de nouveaux thèmes et la notoriété de certaines prestations de l'ASSM pourrait être augmentée. Dr Stefan Rieder, Olivier Dolder, MA Public Management and Policy, et Dipl. Soz. Milena Iselin de l'institut Interface à Lucerne ont été chargés de l'évaluation; ils résument les principaux résultats de leur analyse dans l'article ci-après.

Pour l'ASSM, 2013 était le moment propice à une évaluation: le fait de clarifier ses propres forces et faiblesses facilite le rapprochement prévu avec les autres académies. De plus, les résultats ainsi obtenus pourront être intégrés dans la prochaine planification pluriannuelle.

L'institut Interface Politikstudien Forschung Beratung de Lucerne a été chargé de l'évaluation. Ce faisant, deux objectifs ont été fixés: il s'agissait, d'une part, d'évaluer l'organisation, les prestations ainsi que l'impact de l'ASSM auprès des groupes cibles et, d'autre part, de formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques. A cet égard, une signification particulière a été accordée aux recommandations concernant le renforcement de l'intégration de l'ASSM dans les Académies suisses des sciences.

Cinq domaines ont été examinés: l'organisation de l'ASSM, ses prestations, la collaboration de l'Académie avec des tiers, l'impact de l'ASSM auprès de ses groupes cibles et l'orientation stratégique future de l'ASSM.

L'évaluation repose en premier lieu sur des entretiens qualitatifs structurés. Dans un deuxième temps, une enquête en ligne a été réalisée auprès des principaux groupes cibles de l'ASSM (praticiens, chercheurs, pharmaciens hospitaliers, infirmiers et politiciens). Un total de 1125 personnes ont participé à l'enquête. Et troisièmement, dans le cadre d'un examen par les pairs, quatre experts indépendants suisses et étrangers ont évalué les objectifs, l'organisation, les prestations et l'impact de l'ASSM (cf. également à ce sujet les commentaires du Prof. Philipp U. Heitz et du Prof. Helmut Denk dans ce bulletin).



Prof. Peter Meier-Abt,
Président

L'ASSM est (presque) en forme pour le futur

Depuis 1943, la mission de l'ASSM est de jeter des ponts entre la science et la société. Et c'est avec un succès indéniabre – voire considérable dans certains domaines (par exemple l'éthique médicale) – qu'elle exerce cette mission. Dès lors, c'est de bon droit qu'elle a pu célébrer son 70^e jubilé en 2013. Mais il est tout aussi légitime de se poser des questions concernant la «santé» et l'avenir de l'ASSM. Dans ce contexte, le Comité de direction a fait évaluer l'organisation, les prestations et l'autorité professionnelle de l'ASSM, du point de vue national (enquête auprès des groupes cibles) et international (groupe d'experts). L'article principal de ce bulletin et les commentaires des experts relatent les résultats de cette évaluation; et ils sont éloquentes.

L'évaluation confirme la haute autorité professionnelle de l'ASSM, la compétence élevée de ses prestations dans des domaines d'actualité importants, l'efficacité de son organisation et la légèreté de sa structure administrative. Bien sûr, les échos qui nous parvenaient régulièrement déjà avant l'évaluation nous lais-

saient supposer que les prestations de l'ASSM ne pouvaient pas être globalement mauvaises. Mais, pour une évaluation plus objective des éloges et des critiques, une reconnaissance des lacunes existantes et l'introduction de mesures d'amélioration, une évaluation externe systématique et aussi neutre que possible s'avère fort utile (comme pour toute organisation). C'est ce que confirme expressément les recommandations concrètes résultant de l'évaluation. L'ASSM est presque – mais justement pas tout à fait – en forme pour le futur. Il reste quelques points faibles auxquels il importe de remédier pour qu'elle puisse participer activement aux grands défis de la médecine du futur et y faire face.

Diverses recommandations, que le Comité de direction proposera au Sénat de mettre en œuvre, sont tout à fait convaincantes. On peut citer à titre d'exemple: A) La proportion de femmes dans le Sénat doit être successivement augmentée à 25%. B) La création d'une «académie des jeunes» doit faire l'objet d'un examen approfondi au sein des Académies suisses des sciences. C) Le Comité de direction doit comprendre un conseil présidentiel de 5 à 6 membres (président, président de la CCE, 2 à 3 vice-présidents, secrétaire général). Chaque membre du conseil présidentiel est responsable d'un domaine – comme par exemple l'éthique médicale, la promotion de la relève scientifique, la direction d'une cellule de réflexion pour la reconnaissance précoce de thèmes scientifiques au large impact social et académique ou les échanges aux niveaux national et international. D) Le travail et les prestations des membres du conseil présidentiel doivent être indemnisés de manière

appropriée. E) L'actuelle gamme de prestations doit être vérifiée et, si possible, réduite. F) La communication avec les groupes cibles et le public doit être repensée et améliorée. G) La collaboration avec les institutions académiques suisses et étrangères doit être renforcée. A cet égard, l'Académie a noué les premiers contacts avec la Conférence des Recteurs Suisses (CRUS). Elle a également adhéré récemment à l'«Interacademy Medical Panel» (IAMP) et son intégration dans la Fédération of European Academies of Medicine» (FEAM) est imminente. H) Un concept de promotion de la relève scientifique tenant compte de l'égalité des sexes doit être élaboré pour tous les domaines des sciences médicales, en particulier pour la recherche clinique, et mis en pratique en collaboration avec les institutions concernées (par exemple le FNS, les hautes écoles, les instituts de recherche privés). Et I) L'ASSM soutient le renforcement de l'association des «Académies suisses des sciences», tout en veillant à préserver autant que possible son autonomie spécifique.

Il s'agit là de mesures ambitieuses qui sont loin d'être uniquement plaisantes. Toutefois, si l'ASSM veut mener à bien des futurs projets qui s'avèrent quelquefois hautement complexes (par exemple la mise en œuvre de la feuille de route «Un système de santé durable pour la Suisse»; le concept national «Médecine systémique» respectivement «Santé personnalisée»), elle doit progressivement mettre en œuvre ces mesures. Nous remercions l'équipe chargée de l'évaluation et les experts de leur travail remarquable en faveur d'un avenir prospère de l'ASSM.

Les principaux résultats de l'évaluation sont présentés ci-après. Le rapport complet de l'évaluation est disponible sous www.samw.ch/fr/Publications/Evaluation.html.

Évaluation de l'organisation

Le résultat concernant la structure et la gestion de l'organisation se révèle positif: l'Académie dispose d'une structure d'organisation adéquate. Les experts de l'examen par les pairs ont expressément fait l'éloge de la gestion par le Président, le Comité de direction et le Secrétariat général. Également la collaboration et le fonctionnement des différents organes constituent des points forts de l'organisation de l'ASSM.

Le principe de milice qui s'applique aux membres du Comité de direction et des commissions est jugé pertinent: en effet, il permet d'impliquer des personnes motivées, de garantir le lien avec la pratique et de financer certaines prestations, rendant ainsi leur réalisation possible.

Malgré une appréciation globale positive, l'évaluation met en lumière quelques points faibles au niveau de l'organisation: la charge de travail du Secrétariat général et du Président a atteint la limite supérieure. Le Sénat ne comprend pas assez de membres jeunes et de femmes. La présence de représentants d'institutions au sein du Sénat fait également l'objet de critiques; en dépit des avantages que peuvent apporter ces membres, les critères d'adhésion devraient reposer uniquement sur l'excellence scientifique. Selon les évaluateurs, le Comité de direction composé de 13 membres est trop grand. Un comité réduit ou un conseil présidentiel permettrait une gestion plus ciblée et plus efficace de l'Académie.

Évaluation des prestations

Les prestations de l'ASSM peuvent être évaluées positivement, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. La fourniture des prestations est efficace. Les feuilles de route et les directives éthiques publiées par l'ASSM bénéficient d'un accueil favorable. Elles sont non seulement d'excellente qualité, mais également d'une grande utilité dans la pratique. Les résultats de l'enquête en ligne auprès des groupes cibles témoignent de leur grande satisfaction avec les prestations de l'ASSM (cf. figure 1).

Les différents groupes cibles considèrent que le choix des thèmes traités par l'ASSM est pertinent. Deux points font l'objet de critiques: d'une part, les ressources limitées ne permettent pas toujours de traiter en profondeur des sujets d'importance majeure. Et d'autre part, l'identification précoce des thèmes au large impact social et politique laisse encore à désirer et repose actuellement sur des bases aléatoires.

Évaluation de la collaboration de l'ASSM avec des tiers

A quelques rares exceptions près, la collaboration de l'ASSM avec ses partenaires est considérée comme satisfaisante. La coopération avec les Académies suisses des sciences – d'une grande importance pour l'ASSM – est bien engagée. La collaboration avec le Fonds National Suisse (FNS) peut également être qualifiée de satisfaisante ; il reste néanmoins un certain potentiel, par exemple dans le domaine de la relève scientifique. La collaboration avec les dirigeants des universités pourrait être intensifiée. Les contacts de l'ASSM avec la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) sont encore modestes. Avec l'administration (notamment l'Office fédéral de la santé publique) et la politique, la coopération fonctionne bien. En revanche, il n'existe actuellement aucune collaboration insitutionnalisée avec des académies et des institutions étrangères.

Évaluation de l'impact auprès des groupes cibles

La notoriété de l'Académie auprès de ses groupes cibles peut être qualifiée de bonne voire d'excellente. En revanche, le degré de notoriété de ses différentes prestations diverge fortement. Tandis que certains produits, comme les directives éthiques, sont bien connus, une petite minorité seulement connaît, par exemple, les prix décernés par l'ASSM (par ex. le Prix Robert Bing).

Alors que la moitié des praticiens sondés considèrent que l'ASSM a une grande importance dans le quotidien médical, un tiers d'entre eux n'accorde qu'une importance secondaire à l'ASSM. L'importance de l'ASSM pour la recherche et la science est jugée plus élevée que pour la pratique médicale. Ainsi, par exemple, 60 pour cent des chercheurs considèrent que l'ASSM revêt une importance élevée pour la science. Pour les politiciens questionnés, l'importance de l'ASSM au niveau politique est secondaire: environ un tiers de ce groupe accorde beaucoup d'importance à l'ASSM, mais plus de la moitié considère que l'ASSM a peu d'importance au niveau politique. Il importe de noter qu'en raison du nombre réduit de réponses, ces derniers résultats ne peuvent pas être généralisés. La figure 2 montre le détail des résultats.

Figure 1: Satisfaction des groupes cibles avec les prestations de l'ASSM

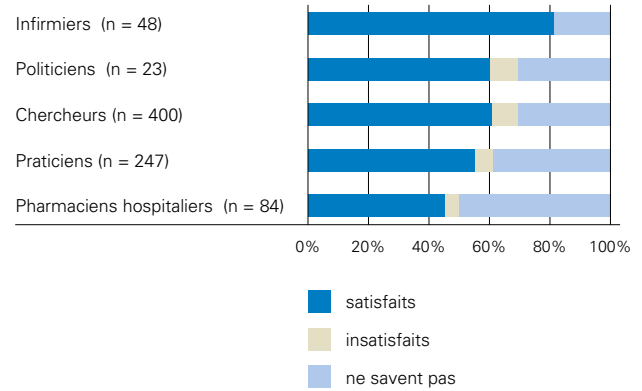
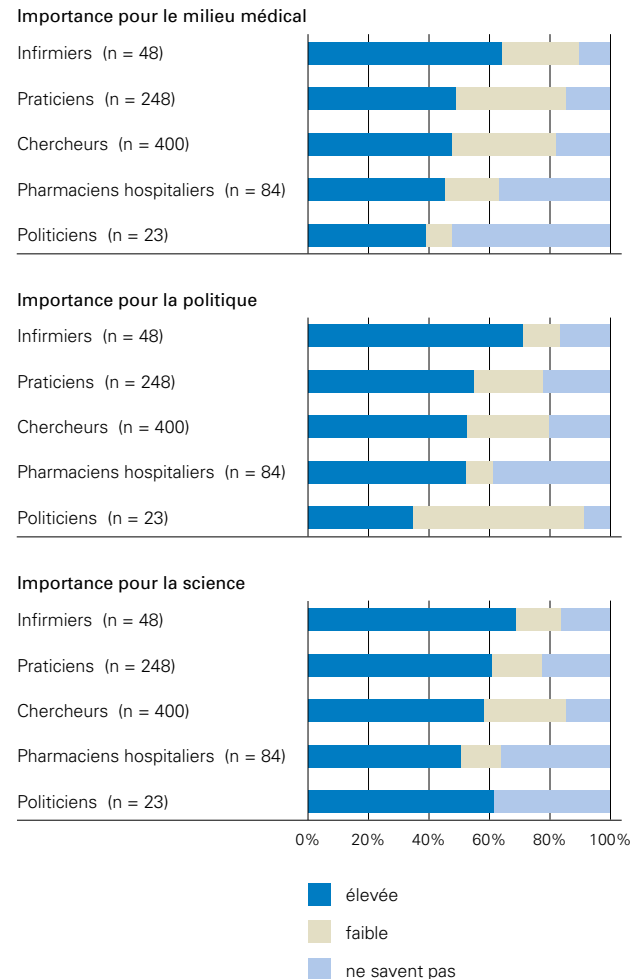


Figure 2: Importance de l'ASSM selon les groupes cibles



Recommandations de l'équipe chargée de l'évaluation à l'ASSM

Au terme de l'évaluation, onze recommandations ont été formulées:

1. *Augmenter la proportion de membres jeunes et de femmes dans le Sénat:* Le Sénat compte trop peu de personnes jeunes et de femmes parmi ses membres. Il importe de définir un objectif quant à la proportion de femmes et de personnes jeunes dans le Sénat.
2. *Créer une Académie des Jeunes:* Afin d'impliquer et de promouvoir des jeunes scientifiques et, finalement, de rajeunir l'ASSM, l'évaluation recommande de créer une «Académie des Jeunes» constituée de jeunes et brillants chercheurs. L'Académie des Jeunes obtient un siège avec droit de vote dans le Comité de direction de l'ASSM; elle délègue des membres dans le Sénat de l'ASSM et participe activement aux activités de ses commissions et groupes de travail.
3. *Réorganiser le Sénat:* Afin de renforcer l'indépendance de l'ASSM et d'augmenter l'excellence scientifique, le Sénat doit se limiter à des membres individuels aux excellentes performances scientifiques. Les institutions actuellement représentées dans le Sénat, dont la contribution est importante, devraient siéger dans un nouvel organe, un conseil consultatif, à créer. Des experts étrangers pourraient également être représentés dans cet organe.
4. *Réduire le Comité de direction ou instaurer un conseil présidentiel:* Nous recommandons de réduire le Comité de direction à six à huit personnes, afin de préserver la flexibilité et l'efficacité de l'ASSM. Un conseil présidentiel au sein du Comité de direction peut être envisagé comme alternative.
5. *Créer un poste à temps partiel pour le Président:* Concernant la présidence de l'Académie, le principe de milice touche à ses limites. L'évaluation recommande à l'ASSM de créer un poste à temps partiel pour la fonction de Président.
6. *Créer une cellule de réflexion (think tank):* L'identification précoce des thèmes au large impact social et académique est l'une des principales missions de l'ASSM. Afin de renforcer et d'institutionnaliser l'identification précoce, l'ASSM devrait instaurer une cellule de réflexion. Celle-ci pourrait être organisée comme les commissions permanentes et dépendre directement du Comité de direction de l'ASSM.
7. *Revoir l'éventail des prestations:* La mise en œuvre des recommandations émises implique des frais. Dès lors l'ASSM doit vérifier l'éventail actuel de ses prestations et décider quelles prestations pourraient être supprimées. En même temps, il convient de vérifier si les réserves financières de l'ASSM pourraient être utilisées pour financer certaines prestations.

8. *Renforcer la communication:* Si l'ASSM est bien connue de ses groupes cibles, tel n'est pas le cas pour certaines de ses prestations. L'équipe chargée de l'évaluation recommande de renforcer la communication avec les groupes cibles. Le Secrétariat général étant déjà surchargé, une unité professionnelle de relations publiques doit être créée. Celle-ci ne doit pas être entièrement assumée par l'ASSM, mais établie au niveau des Académies suisses des sciences.
9. *Consolider la collaboration avec des institutions suisses et étrangères:* L'ASSM peut tirer profit d'une collaboration avec des partenaires suisses et étrangers. Concrètement, l'ASSM doit intensifier la coopération avec des académies étrangères, la CRUS et le FNS.
10. *Encourager la relève scientifique, notamment dans la recherche clinique:* L'évaluation recommande de vérifier l'opportunité d'intensifier sa coopération avec le FNS en matière de promotion de la relève scientifique. Des possibilités permettant de combiner et de concilier les activités cliniques et le travail de recherche doivent être recherchées.
11. *Repositionner l'ASSM dans l'optique du développement futur des Académies suisses des sciences:* On peut considérer que l'organisation faitière des quatre académies scientifiques suisses (Académies suisses des sciences) sera consolidée dans un avenir proche. En conséquence, l'ASSM doit encourager le développement futur des Académies suisses des sciences et s'engager dans ce processus.

Dr Stefan Rieder, Milena Iselin et Olivier Dolder, Lucerne



Stefan Rieder
est politologue et économiste, co-proprétaire d'Interface Politikstudien Forschung Beratung et dirige le secteur Organisation et management.



Milena Iselin
est sociologue et collaboratrice scientifique chez Interface Politikstudien Forschung Beratung.



Olivier Dolder
est spécialiste en sciences politiques et de l'administration et collaborateur scientifique chez Interface Politikstudien Forschung Beratung.

«Peer Review» de l'ASSM: impressions personnelles

Commentaire de Prof. Philipp U. Heitz, Au



Prof. Philipp U. Heitz

L'entrée en matière dans la «Peer Review» a été tout à fait satisfaisante: tant la documentation d'information que la présentation autocritique de l'Académie ont contribué à la transparence des discussions et des entretiens avec les représentants de l'Académie, permettant ainsi au groupe d'experts de discuter de manière ciblée des thèmes importants et de formuler des recommandations.

L'appréciation globale de l'Académie est positive. Grâce au travail efficace de ses commissions, son autorité est reconnue et ses prestations sont de haute qualité; elle traite des thèmes importants, est indépendante et utilise ses ressources avec efficacité.

Dans l'optique d'un renforcement de l'Académie et d'une focalisation de ses activités, les aspects suivants sont essentiels:

Ancrage de l'Académie dans la société, identification précoce systématique des thèmes importants

Le rapprochement des Académies suisses des sciences, dans le respect de l'autonomie de chacune d'entre elles, permettrait une intensification des relations publiques et un meilleur ancrage global dans la société et la politique. Une connexion plus étroite avec des académies étrangères pourraient également y contribuer.

La création d'une cellule de réflexion («think tank») interdisciplinaire avec la participation d'experts internationaux pourrait favoriser une identification précoce plus systématique des thèmes ayant un fort impact social et académique – une des missions centrales de l'ASSM.

Indépendance, encouragement de la relève, augmentation de la proportion de femmes et rajeunissement de l'Académie

La réduction du nombre de membres dans le Comité de direction et le Sénat – en excluant les représentants d'institutions – permettrait encore d'accroître l'indépendance, la flexibilité et l'efficacité de l'Académie. Toutefois, pour sauvegarder les inputs – importants et aussi indépendants que possible – émanant des institutions, la création d'un conseil – auquel pourrait participer des experts étrangers – pourrait s'avérer pertinente.

La coordination de l'encouragement de la relève scientifique mérite une attention particulière. Une collaboration renforcée avec le FNS et les universités suisses (CRUS) pourrait offrir de belles possibilités à cet égard.

La proportion de femmes au sein de l'Académie doit être augmentée. L'objectif visé pourrait s'orienter selon la répartition par sexe dans la recherche médicale en Suisse. De plus, la création d'une académie des jeunes contribuerait également au rajeunissement de l'Académie.

Un excellent investissement dans l'avenir

Commentaire de Prof. Helmut Denk, Graz (A)

L'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) jouit d'une solide réputation, tant dans l'environnement politique que dans les milieux médico-scientifiques et auprès des praticiens. L'indépendance, l'objectivité et l'interdisciplinarité dans le traitement et la discussion de thèmes au large impact social, également au-delà du domaine relativement étroit de la médecine, constituent les points forts de l'ASSM, au même titre que l'efficacité de son organisation et la légèreté de sa structure administrative. Les missions prioritaires de l'Académie et sa singularité résident dans le domaine scientifique (production, analyse et transmission de savoir). Même si les dirigeants de l'ASSM sont des délégués de diverses institutions (facultés de médecine et de médecine vétérinaire, représentants des intérêts médicaux, sociétés de discipline médicale), la fonction assumée par les membres individuels, choisis selon les critères de l'excellence scientifique, est centrale et devrait être encore renforcée pour garantir l'objectivité et éviter les conflits d'intérêts.

Les activités de l'ASSM englobent l'élaboration de directives éthiques, la publication de feuilles de route ainsi que des prises de position et des recommandations concernant des questions actuelles du domaine de la médecine. L'ASSM a acquis une grande autorité dans le domaine de l'éthique scientifique. Le système de milice, qui s'applique aux membres du comité de direction et des commissions – environ 150 personnes qui travaillent bénévolement avec l'ASSM – s'avère non seulement avantageux, mais, de plus, renforce le lien avec la pratique.

Dans le cadre de son activité, l'ASSM se voit comme conseiller de la politique qui, du fait de la lenteur des procédures juridiques, n'est pas en mesure de réagir aussi rapidement aux évolutions et exigences sociétales «cruciales».

L'impact sociétal particulier des excellentes prestations de l'Académie ainsi que sa gestion et son administration compétentes ont été reconnues, dans le cadre d'une évaluation initiée par l'ASSM elle-même. Il reste un potentiel d'optimisation dans les domaines suivants: la coopération nationale (association des Académies suisses des sciences, FNS) et internationale (académies des sciences étrangères et instituts de recherche, association d'académies) pour l'encouragement des synergies, le rajeunissement des membres de l'Académie («Académie des jeunes»), l'augmentation de la proportion de femmes, la promotion de la relève scientifique (en collaboration avec le FNS et les universités) et les relations publiques. L'augmentation nécessaire du budget à cette fin représente un excellent investissement dans l'avenir.



Prof. Helmut Denk

Medical Humanities: workshop, définition et mise au concours

La communauté scientifique active dans le domaine des Medical Humanities s'est réunie le 25 mars 2014 lors du troisième workshop des Académies suisses des sciences consacré aux «Medical Humanities» dans la recherche et la pratique. La professeure Samia Hurst de Genève a exposé les répercussions de la nouvelle loi relative à la recherche sur l'être humain sur les études du domaine des sciences humaines et sociales et montré, à l'aide d'exemples, quels projets de recherche doivent être soumis à une commission d'éthique. Dr Aysim Yilmaz, directrice de la division biologie et médecine du Fond national suisse FNS, a présenté les critères appliqués par le FNS pour l'évaluation des projets interdisciplinaires, en se basant sur 200 projets à l'intersection des sciences humaines et sociales et de la médecine, qui sont soutenus par le FNS. La professeure Franziska Gyax de l'université de Bâle a esquissé les défis de la planification et de la réalisation d'un projet de recherche interdisciplinaire et, finalement, Dr Christian Pohl, co-président du Network for Transdisciplinary Research Network der Akademien (td-net), a prodigué des conseils utiles pour surmonter ces défis.

Le colloque a été conclu avec deux aperçus intéressants de la pratique médicale vécue: d'une part, le professeur Christian Hess et Anina Hess-Cabalar, MA, ont exposé le «modèle médecine humaine» et, d'autre part, le spécialiste littéraire Professeur Alexandre Wenger a analysé des entretiens entre médecins et patients en oncogénétique.

Prise de position Medical Humanities des Académies

La notion des Medical Humanities est vivement débattue en Suisse et les Medical Humanities constituent un domaine encore peu institutionnalisé qui se définit avant tout par l'enseignement et à peine par la recherche. La notion de Medical Humanities a provoqué des discussions durant les deux derniers workshops en 2012 et 2013 parmi les sciences humaines et sociales. C'est pourquoi les Académies ont élaboré un document «Medical Humanities. La signification des sciences humaines et sociales pour les métiers de la médecine et de la santé». Cette prise de position poursuit les trois buts suivants: 1) formuler les buts des Medical Humanities; 2) poursuivre sur cette base dans les années à venir le travail qui les entoure et 3) définir les objectifs spécifiques du projet Medical Humanities. Il vise à établir une démarcation entre les Humanities and Social Sciences of Medicine et les Humanities and Social Sciences within Medicine – les Medical Humanities. Ce document se base

sur la définition des Medical Humanities livrée par la League of European Research Universities LERU en 2012 et a été soumis à une consultation en janvier dans la communauté. Ensuite, il a été retravaillé de façon substantielle, notamment afin de mieux prendre en compte les préoccupations des hautes écoles de la santé, pour finalement être présenté lors du workshop.

Mise au concours d'un prix afin de renforcer le transfert des résultats de recherche

De nombreux projets interdisciplinaires qui font appel à des représentant-e-s des sciences humaines et sociales aussi bien qu'à des professionnel-le-s de la santé sont menés dans les hautes écoles, les universités et les instituts cliniques suisses. Bien que leurs résultats soient pertinents pour le milieu médical, ils ne sont pas intégrés de façon satisfaisante dans la pratique médicale et des soins. Les Académies suisses des sciences désirent renforcer le transfert de ces résultats de recherches. Une série d'articles est prévue dans le Bulletin des médecins suisses, et des textes qui répondent aux critères peuvent être soumis. Le but est de démontrer l'utilité des sciences humaines et sociales pour le domaine de la santé, de faire connaître les résultats importants de recherches dans le domaine des «Medical Humanities» et d'encourager leur mise en pratique. Les trois meilleurs articles publiés recevront un prix. La pertinence de la thématique pour la pratique, le transfert réussi, tout comme la généralisation possible des résultats seront les critères déterminants. Le délai d'envoi est le 15 septembre 2014.

Vous trouvez de plus amples informations, les présentations du workshop et la mise au concours du prix sous:

www.akademien-schweiz.ch → thèmes prioritaires → la mutation du système de santé → Medical Humanities.

Workshop sur la formation pré- et postgraduée dans le domaine de l'intégrité scientifique

Le 11 février 2014, des représentants des commissions pour l'intégrité scientifique des Académies suisses des sciences et du Fonds National Suisse (FNS) ainsi que des représentants des hautes écoles s'étaient rencontrés pour discuter des différentes possibilités de soutien des instituts de recherche en matière de formation pré- et postgraduée dans le domaine de l'intégrité scientifique.

A partir d'un exemple de cours proposé dans des hautes écoles allemandes, les participants ont discuté des contenus essentiels et des formes d'enseignement appropriées. Un cours «Teach the Teachers» initié en Allemagne en 2013 dans le but de former et sensibiliser les professeurs, les ombudspersons et autres intervenants des hautes écoles aux questions de l'intégrité scientifique, a particulièrement retenu l'attention.

Un état des lieux des formations pré- et postgraduées proposées dans les hautes écoles suisses dans le domaine de l'intégrité scientifique est prévu dans une prochaine étape.

En automne 2014, une rencontre organisée par le FNS et les Académies est prévue. Son objectif est de créer un réseau des principaux groupes concernés (ombudspersons et délégués à l'intégrité des hautes écoles, enseignants du domaine de l'intégrité scientifique, etc.) afin de promouvoir le dialogue et de garantir une «Governance on Research Integrity» efficace et coordonnée sous les auspices des Académies suisses des sciences.

Le groupe de travail «Gender» élabore un plan d'action pour l'adoption de critères d'évaluation favorables aux femmes dans la science

La mission du groupe de travail «Gender» des Académies suisses des sciences est de soutenir l'égalité entre femme et homme dans tous les ressorts des quatre académies et au niveau du Comité de direction et de se pencher sur la question de l'égalité dans le domaine académique.

En 2013, le groupe de travail, dirigé par Dr Patricia Felber, a esquissé un projet de recherche qui a été approuvé à la fin de l'année. Ce projet examine la situation professionnelle de femmes scientifiques dans la phase de postdoc, une étape décisive pour leur future carrière. Bien qu'aujourd'hui presque la moitié des titulaires de doctorats sont des femmes, la proportion de professeures restent largement en-dessous des 25% visés, en dépit de tous les efforts déployés. L'objectif du projet est d'acquiescer un aperçu complet du champ d'action professionnel et des perspectives de carrières des femmes postdoc en Suisse et de détecter les failles susceptibles de freiner les femmes dans leur carrière.

Mi-mars 2014, le Comité de direction a, en outre, chargé le GT Gender d'élaborer un plan d'action pour l'adoption de critères d'évaluation favorables aux femmes dans la science. En même temps, le groupe de travail a été élargi: deux personnes de chacune des quatre académies et une personne de TA-Swiss et de Science et Cité siègeront dorénavant dans le groupe de travail. L'ASSM est représentée par Barbara Brühwiler, MHA, membre du Comité de direction et son Président, Prof. Peter Meier-Abt.

Programme de soutien «Recherche sur les services de santé»: troisième mise au concours

Avec leur programme de soutien «Recherche sur les services de santé», la Fondation Gottfried et Julia Bangerter-Rhyner et l'ASSM souhaitent contribuer à établir et développer la recherche sur les services de santé en Suisse. 61 requêtes pour un total de 8.3 millions de CHF sont parvenues à l'ASSM suite à la troisième mise au concours du programme de soutien, ce qui correspond à une nette augmentation du nombre de requêtes et des fonds octroyés par rapport à l'année passée. La commission d'experts a procédé à une évaluation minutieuse et sélectionné dix projets d'excellente qualité qui, selon elle, remplissent au mieux les critères du programme de soutien (voir ci-dessous). Le Conseil de la Fondation Bangerter a suivi les recommandations de la commission et octroyé des soutiens financiers d'un montant total de CHF 913 428.– aux candidats suivants:

Prof. Gian Domenico Borasio, Lausanne

Université de Lausanne, Département de Médecine
 Projet: «Effektivität und Effizienz von mobilen ambulanten Palliativteams vor und nach der Einführung einer aufsuchenden 24h-Rufbereitschaft»
 CHF 200 000.–

PD Dr Eva Cignacco, Bâle

Université de Bâle, Institut für Pflegewissenschaft
 Projet: «Pediatric End-of-Life Care in the Home Care Setting: Patient Characteristics and Parent's Experiences and Needs»
 CHF 29 619.–

Dr Markus Gnädinger, Zurich

Université de Zurich, Institut für Hausarztmedizin
 Projet: «Medication Incidents in Primary Care Medicine A Swiss Prospective Study by the Federal Sentinel Reporting System»
 CHF 25 000.–

PD Dr Christian Huber, Bâle

Université de Bâle, clinique psychiatrique universitaire de Bâle
 Financement de départ: «Health Care Utilization in Involuntarily Treated Psychiatric Patients»
 CHF 25 000.–

Prof. Jörg D. Leuppi, Bâle

Université de Bâle, Klinik für Innere Medizin, Kantonsspital Baselland
 «Impact of a pharmaceutical care intervention to improve adherence of inhaled medication in asthma and COPD patients»
 CHF 150 000.–

Prof. Adrian Müller, Berne

Haute école spécialisée bernoise, Division santé
 Financement de départ: «Texturveränderte Lebensmittel und eingedickte Flüssigkeiten für den Einsatz bei Menschen mit Dysphagie: Schweizer Standards konsistenzmodifizierter Kostformen»
 CHF 25 000.–

Dr Stefan Neuner-Jehle, Zurich

Université de Zurich, Institut für Hausarztmedizin
 Projet: «The Prevention of Polypharmacy in Primary Care Patients Trial (4P-RCT)»
 CHF 151 000.–

Prof. Isabelle Peytremann-Bridevaux, Lausanne

Université de Lausanne, Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive
 Projet: «Systematic review of a complex intervention: How does the inclusion of non-randomized studies affect results? The example of the effectiveness of chronic disease management interventions in adults with asthma»
 CHF 43 000.–

Prof. Thomas Rosemann, Zurich

Université de Zurich, Institut für Hausarztmedizin
 Projet: «ALINE: Reducing diagnostic delay in inflammatory bowel disease (IBD) in primary care»
 CHF 86 000.–

Dr Lukas Philipp Staub, Berne

Université de Berne, MEM Forschungszentrum
 Projet: «Swiss Health Atlas: variation in hospitalisation rates»
 CHF 178 809.–

Appel d'offre pour la quatrième mise au concours

La prochaine date de remise des candidatures pour le programme de soutien «Recherche sur les services de santé» est fixée au 1^{er} septembre 2014. En 2014, la somme de CHF 1 million sera attribuée. Selon toutes prévisions, l'évaluation des demandes sera clôturée début février 2015. Informations détaillées sur le programme de soutien sous www.samw.ch/fr/Recherche/SDservice-Sante.html.

ETHIQUE

Version définitive des directives de l'ASSM «Distinction entre thérapie standard et thérapie expérimentale dans le cadre individuel»

L'élaboration de directives sur ce thème fait suite à la revendication de l'Organisation suisse des patients (OSP) selon laquelle les «essais thérapeutiques» devraient être réglés dans la nouvelle loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH). Cette proposition n'a pas été retenue dans la LRH, néanmoins le Parlement a chargé le Conseil fédéral de vérifier s'il y a lieu d'agir et, le cas échéant, d'élaborer une proposition de règlement. La CCE considère qu'une réglementation légale ne serait pas opportune, c'est pourquoi elle a décidé de rédiger des directives à ce sujet. La sous-commission, dirigée par le professeur Dieter Conen d'Aarau, a débuté son travail en septembre 2011; elle comprend trois représentants de l'OSP. Au cours de l'élaboration des directives, il s'est avéré que l'enjeu ne consistait pas – comme supposé initialement – à établir une délimitation entre recherche et non-recherche, mais à déterminer les critères

permettant de définir quand une thérapie est conforme au standard et quand il s'agit d'une thérapie expérimentale. Dans le cadre d'un projet de recherche, il est possible de recourir à un traitement standard tout comme à un traitement expérimental. En conséquence, les recherches expérimentales ne doivent pas être dissociées des thérapies standard, au contraire, elles peuvent représenter une dimension complémentaire, tant pour le traitement standard que pour le traitement expérimental. En novembre 2013, le Sénat a adopté une première version des directives pour la procédure de consultation. Pendant la période de consultation, 47 prises de position, dont certaines très détaillées, sont parvenues au secrétariat général. A l'exception de deux avis, l'élaboration de directives pour la distinction entre thérapie standard et thérapie expérimentale a été expressément saluée.

Les principaux messages délivrés par les directives sont les suivants:

- Un traitement est qualifié de standard lorsqu'il est basé sur les recommandations actuellement en vigueur ou – en l'absence de telles recommandations – conforme à la pratique générale d'experts reconnus.
- Une thérapie est expérimentale lorsqu'elle diverge de la thérapie standard ou en l'absence de thérapie standard.
- L'application d'une thérapie expérimentale est liée à des obligations de diligence accrues.

Les directives renoncent sciemment à détailler la concrétisation dans les différents domaines; elles comprennent toutefois des indications dans ce sens dans les recommandations. Ainsi, pour la première fois, le «Change-Control-Programm», décidé par le Sénat en novembre 2013, est mis en œuvre et l'implémentation des recommandations est suivie.

L'approbation définitive des directives par le Sénat de l'ASSM est prévue pour le 20 mai 2014.



Prise de position concernant la loi sur les professions de la santé

Pour maintenir la qualité élevée des prestations, le système de santé suisse doit non seulement disposer de médecins bien formés, mais également de soignants, de physio- et d'ergothérapeutes, d'accoucheurs et de diététiciens. Leurs rôles dans le traitement et la prise en charge des patients sont importants et exigeants; c'est l'une des raisons pour laquelle leur formation est, le plus souvent, proposée au niveau des hautes écoles. Avec l'élaboration d'une loi propre à ces professions, la Confédération reconnaît leur importance au sein du système de santé. A la demande et au nom des Académies suisses des sciences, l'ASSM a pris position sur le projet de loi.

Elle soutient le présent projet et le juge fondamentalement positif. Elle salue en particulier

- la priorité élevée accordée à la sécurité des patients et à la qualité de la prise en charge,
- la concordance avec la loi sur les professions médicales,
- la définition des compétences finales,
- la concrétisation des obligations professionnelles, ainsi que
- l'accréditation des sessions de formations.

En plus des réglementations proposées, l'ASSM recommande d'introduire les points suivants dans la loi sur les professions de la santé (LPSan):

- Instauration d'une commission des professions de la santé
- Concrétisation de l'obligation de formation continue
- Protection des titres
- Filières de master: celles-ci doivent être réglées à l'instar des autres professions de la santé dans la loi sur les professions de la santé

L'ASSM émet quelques réserves quant aux registres cantonaux. Elle considère qu'il faut soit renoncer aux registres, soit introduire un registre au niveau fédéral. Le cas échéant, l'opportunité d'un registre limité aux autorisations de pratiquer pourrait être vérifiée. La définition indépendante du droit d'exercer ou non la profession semble être le point essentiel à clarifier. En revanche, l'ASSM considère qu'il n'est pas nécessaire d'enregistrer tous les diplômes de Bachelor.

L'ASSM intensifie ses contacts internationaux

Dans le cadre de l'évaluation de l'ASSM (cf. l'article principal), les experts ont souligné l'absence de collaboration (institutionnalisée) de l'ASSM avec des académies étrangères ou des associations d'académies internationales. Selon le groupe d'experts, une coopération intensifiée au niveau international, avec la possibilité d'un échange d'expériences et d'informations, aurait un potentiel élevé qu'il convient de mieux exploiter.

Dès l'année passée, l'ASSM avait commencé à intensifier ses relations internationales. Ainsi, elle est représentée par le Prof. Thomas Zeltner au sein du comité de l'«Interacademy Medical Panel» (IAMP), un réseau mondial d'académies médicales, dont l'objectif est la promotion globale de la santé. Par ailleurs, l'adhésion officielle de l'ASSM en tant que membre de la «Federation of European Academies of Medicine» (FEAM) est en cours. En automne 2013, l'ASSM a également participé activement au forum berlinois de l'«Arbeitsgemeinschaft der Wissenschaftlichen Medizinischen Fachgesellschaften» (AWMF) (Communauté de travail des sociétés de disciplines scientifiques médicales) sur le thème des «méthodes d'évaluation des prestations de la recherche médicale».

AGENDA

Colloque

Une nouvelle culture de la science est-elle nécessaire?

Lundi, 7 juillet 2014, 13h30, Zurich
(Université, auditorium F106)

Le colloque est consacré aux conditions cadres des systèmes scientifiques d'une grande partie de l'Europe et à leurs répercussions sur la relève académique, et tout particulièrement sur la relève féminine.

La discussion portera sur les possibles répercussions négatives de l'évaluation des prestations de recherche uniquement basées sur l'indice h et le facteur d'impact. Quel rôle peuvent et doivent endosser les académies scientifiques dans cette situation? Existe-t-il des systèmes alternatifs et plus efficaces pour l'évaluation de la recherche? Quelles approches pourraient être empruntées à d'autres pays? Quelle valeur ajoutée des académies des jeunes peuvent-elles apporter à la relève scientifique?

Informations détaillées sous www.akademien-schweiz.ch/fr/index/Aktuell/Agenda.html

Symposium

Collaboration entre les professions de la santé: pourquoi une charte?

Mardi, 26 août 2014, 9h30, Berne (Kursaal)

Un groupe de travail de l'ASSM a présenté, en automne 2013, le projet d'une charte «Collaboration entre les professions de la santé» et l'a soumise à une large consultation. Dans le cadre de la procédure de consultation, plus de 80 prises de position ont été adressées au secrétariat général. Si la plupart des prises de position saluaient l'élaboration d'une charte, un certain scepticisme était néanmoins perceptible dans les milieux médicaux et de nombreuses institutions avaient émis le souhait d'être davantage impliquées dans l'élaboration de cette charte. Également les propositions de mise en œuvre de la charte avaient fait l'objet de critiques.

Face à cette situation, le groupe de travail a invité les principaux acteurs à un colloque qui se déroulera le 26 août 2014, à Berne; l'objectif de cette rencontre est d'aborder les doutes et les attentes et de discuter ensemble des mesures d'application envisageables et pertinentes.

Informations détaillées sous www.samw.ch/fr/Actualites/Agenda.html

SAMW

Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften

ASSM

Académie Suisse des Sciences Médicales

ASSM

Accademia Svizzera delle Scienze Mediche

SAMS

Swiss Academy of Medical Sciences

Le bulletin de l'ASSM paraît 4 fois par an en 3500 exemplaires (2600 en allemand et 900 en français).

Editeur:

Académie Suisse des Sciences Médicales
Petersplatz 13
CH-4051 Bâle
Tél. 061 269 90 30
Fax 061 269 90 39
mail@samw.ch
www.assm.ch

Rédaction:

Dr Hermann Amstad,
lic. iur. Michelle Salathé,
Dr Michael Röthlisberger

Traduction:

Dominique Nickel

Présentation:

Howald Fosco, Bâle

Imprimé par:

Kreis Druck AG, Bâle

ISSN 1662-6036



Membre des Académies suisses des sciences